

## Vos contacts privilégiés

- P.C.N. juridique et financier : **Ella BOUQUET**  
Tél. : +33 1 55 55 99 72 - ella.bouquet@recherche.gouv.fr
- Coordination du P.C.N. France : **Martine ROUSSEL**  
Tél. : +33.1.55.55.82.51 - martine.rousseau@recherche.gouv.fr

## Inscription obligatoire comme expert sur le portail du participant

Portail du participant : **Who can be expert?**  
<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/experts/index.html>

## DEVENIR EXPERT ÉVALUATEUR



La Commission européenne (C.E.) a lancé **deux appels** à manifestation d'intérêts - ouverts pendant toute la durée du programme Horizon 2020 - aux **particuliers** et aux **organisations concernées** (agences de la recherche, universités, organismes, etc.), afin de constituer une **base de données d'experts indépendants** susceptibles d'aider les services de la C.E., pour les tâches liées au programme européen pour la recherche et l'innovation.

## Pourquoi devenir expert ?

- ▶ S'approprier le mécanisme d'évaluation et affiner ses compétences en matière de rédaction de propositions ;
- ▶ Se faire connaître de la C.E. comme un expert du domaine ;
- ▶ Réaliser un état de l'art de la recherche européenne dans un secteur donné ;
- ▶ Développer un réseau de partenaires potentiels ;
- ▶ Mieux connaître les mécanismes européens ;
- ▶ Promouvoir sa perspective sur les enjeux de la recherche

## Qui peut être expert ?

Peuvent prétendre à devenir experts, les individus de toute nationalité, bénéficiant d'un haut niveau d'expertise dans un domaine relatif à une thématique d'Horizon 2020, qu'ils proviennent de la sphère académique, de la recherche ou de la sphère économique et commerciale.

### 4 Critères de sélection des experts

- Expertise : technique, et/ou gestion de projet, et/ou innovation, et/ou exploitation, et/ou dissémination, et/ou communication, et/ou "business development"
- Diversité géographique
- Parité
- Rotation/renouvellement : 30% par an

## En quoi consiste le travail d'évaluation ?

- ▶ Examiner et évaluer des propositions déposées dans le cadre des appels ;
- ▶ Travailler :
  - dans le cadre de sessions courtes d'une durée maximale de 10 jours par an ;
  - à distance et/ou à Bruxelles ou Luxembourg

*Le nombre  
de propositions à traiter  
est variable selon  
l'appel*



## Rémunération

Il s'agit d'une indemnité de 450 euros TTC/jour  
Prise en charge des frais de mission

## Déplacements à prévoir

L'expert évaluateur doit prévoir 1 semaine de travail et de déplacement à Bruxelles ou Luxembourg par campagne d'évaluation.